

3. Mesures du projet et mise en œuvre

• Description et mode d'entretien des types de SPB

Type de SPB	Mesure réseau
Prairie extensive, prairie peu intensive	laisser 10% non fauchés, alterner chaque année. À la 2 ^e coupe dans l'année, faucher ces 10% restés sur pied, et laisser à nouveau 10% non fauchés ailleurs sur la surface. Changer les emplacements non fauchés chaque année. Exclure de la pâture d'automne 10% de la surface. OU fauche de toute la parcelle dès le 1 ^{er} juillet (pour les prairies avec qualité II).
Pâturage extensif	pas de coupes de nettoyage (sauf pour lutter contre les plantes à problèmes) ET : OU : ne pas pâturer 10% de la surface (la surface non pâturée peut être déplacée une fois jusqu'au 1 ^e juillet). OU : par 20 ares de pâturage extensif, mettre en place une micro-structure*, ou un groupe de buissons, ou un arbre, structures à mettre en place dans les 4 ans dès l'inscription au réseau (les buissons ou arbres déjà présents dans la surface lors de l'inscription comptent aussi).
Surface à litière	aménager des micro-structures* en bordure (1 micro-structure pour 50 ares de SPB), structures à mettre en place dans les 4 ans dès l'inscription au réseau. OU aménager une gouille par 20 ares de surface à litière (dimension env. 1 m ²)
Haie, bosquet	la haie est taillée par tronçons, au max. 1/3 la même année ET : aménager des micro-structures* en bordure (en moyenne, 1 micro-structure par 50 m linéaires), structures à mettre en place dans les 4 ans dès l'inscription au réseau. ET : OU : chaque année 1/3 de la bande herbeuse n'est pas fauché, par tronçons, alterner les zones non fauchées chaque année. Exclure de la pâture d'automne 1/3 de la bande herbeuse. OU : fauche tardive de la bande herbeuse, au plus tôt le 1 ^{er} juillet (si pression des néophytes).
Jachère florale, jachère tournante	aménager des micro-structures* (1 micro-structure pour 50 ares de SPB) OU : entretien échelonné de la parcelle : chaque hiver, 1/3 de la jachère est broyé ou son sol est travaillé superficiellement. L'emplacement de la partie entretenue doit être modifié chaque année. Le broyage est déconseillé si la pression des graminées est forte.
Ourlet sur terres assolées	mise en place dans les zones déficitaires, largeur au minimum 6 m (3 m par exploitant, si l'ourlet est à cheval sur 2 exploitants) ET : OU : aménager des micro-structures* (1 micro-structure pour 50 ares de SPB). OU : évacuer le produit de la fauche.

Bande culturale extensive	mise en place pendant au moins 3 années consécutives au même endroit.
Arbre fruitier haute-tige (y compris noyer), arbre indigène isolé	poser des nichoirs adaptés au torcol fourmilier (1 nichoir par 10 arbres inscrits), à diamètre du trou d'envol 30-32 mm. Mise en place dans les 4 ans dès l'inscription au réseau.
Prairie riveraine	maximum 2 coupes par année, pas de pâture d'automne. Mise en place d'une micro-structure* par 200 m linéaires, dans les 4 ans dès l'inscription au réseau. OU maximum 2 coupes par année, pas de pâture d'automne. Fauche échelonnée, comme suit : - sur la moitié de la surface si une seule fauche par an, - sur 2/3 de la surface si 2 fauches par an.

* Microstructure : tas de branches, de pierres ou de foin d'une superficie d'au moins 2 m² (définition reprise de l'Aide à l'exécution pour la mise en réseau selon l'OPD, version 1.1).

Les mesures réseau présentées ci-dessus se basent essentiellement sur les propositions de mesures présentées dans le document de la Confédération « Aide à l'exécution pour la mise en réseau ».

Certaines SPB peuvent faire l'objet de plusieurs types de mesures (p. ex. prairie extensive, jachère). Ce choix a été présenté à chaque agriculteur. La mesure décidée par l'agriculteur est ensuite précisée dans sa fiche de mesures réseau. L'agriculteur s'engage alors à appliquer la mesure choisie jusqu'à la fin de la 3^e période du réseau.